

CHARTRE ESG

Ce document définit les grands principes de la démarche d'AXELEO CAPITAL sur les enjeux dit ESG (Environnement, Social et Gouvernance) vis-à-vis de ses collaborateurs, de ses participations et de ses investisseurs.

Le cadre de l'engagement d'AXELEO CAPITAL

Depuis son agrément en tant que société de gestion de portefeuille en juin 2017, AXELEO CAPITAL a signé plusieurs chartes et engagements sur les thématiques ESG, et notamment :

- Les **PRI (*Principles of Responsible Investment*) de l'ONU** en 2019 qui visent à intégrer des critères ESG tout au long du processus d'investissement
- La **Charte Sista** qui vise à accélérer le financement de startups fondées ou dirigées par des femmes et qui promeut la mixité dans le numérique, en octobre 2019
- La **Charte Parité de France Invest** en février 2020 qui, dans la continuité des engagements Sista, vise à favoriser la parité femmes-hommes chez les acteurs du capital investissement et les entreprises qu'ils accompagnent

Les engagements ESG d'AXELEO CAPITAL envers ses participations

✓ Politique d'investissement et exclusions de secteurs

La politique d'investissement d'AXELEO CAPITAL est détaillée dans le règlement de chaque FPCI (fonds professionnels de capital investissement) que gère AXELEO CAPITAL.

AXELEO CAPITAL accompagne exclusivement des entreprises évoluant dans le domaine du numérique en phase d'amorçage et d'investissement en série A. Sont de facto exclus les secteurs suivants :

- Production et distribution de contenus racistes, antidémocratiques, ou visant la discrimination des catégories de population ;
- Jeux de hasard, casinos et entreprises équivalentes ;
- Toute activité promouvant la pornographie ou la prostitution ;
- Production ou commerce d'armements de munitions ou de tabac ;
- Commerce international des déchets, sauf en cas de conformité à la Convention de Bâle et aux réglementations associées ;
- Production, utilisation ou commerce de produits ou substances destructrices de la couche d'ozone et autres substances dangereuses sujettes à des interdictions ou retraits à l'échelle internationale

AXELEO CAPITAL n'a pas encore défini de stratégie climat compte tenu de la typologie de ses participations.

✓ Décision d'investissement

Notre équipe d'investissement s'appuie sur des critères d'évaluation ESG qui nourrissent la décision d'investissement au-delà des critères strictement financiers et du potentiel de croissance des participations.

En phase d'analyse pré-investissement (*due diligence*), AXELEO CAPITAL établit un diagnostic de la maturité et de l'appétence aux thématiques ESG de la cible. Ce diagnostic est basé sur un questionnaire interne, qui tient compte des *guidelines* de France Invest. Le questionnaire est construit tel que :

- Le pilier environnemental tient compte entre autres de : la gestion des déchets, l'évaluation de l'empreinte carbone de l'entreprise, la mise en place d'actions de réduction de cette empreinte carbone, la sensibilisation du personnel aux enjeux environnementaux ...
- Le pilier social prend en compte notamment : la stabilité du personnel (turnover, précarité des contrats, absentéisme), la formation du personnel, la mixité du personnel, les mécanismes de partage de la valeur, l'organisation du travail (télétravail, droit à la déconnexion) ...
- Le pilier de gouvernance vérifie : l'indépendance et la mixité des organes non exécutifs, la mixité des organes exécutifs, la formalisation d'une démarche RSE, les partenariats ou actions philanthropiques mises en œuvre ou en cours de mise en œuvre.

Les résultats de ce diagnostic peuvent conduire AXELEO CAPITAL à : ne pas investir, investir sous condition de mise en place d'actions spécifiques ESG, investir avec un suivi standard de ces sujets. AXELEO CAPITAL peut également être amené, si besoin, à diligenter des audits dédiés ESG.

En phase de montage juridique, AXELEO CAPITAL inclut systématiquement depuis fin 2019 une clause « Ethique et ESG » dans l'ensemble de ses pactes d'associés. Elle indique notamment qu'AXELEO CAPITAL est en droit d'exiger un reporting annuel sur les sujets ESG de la part de ses participations.

✓ En phase de détention

Bien qu'AXELEO CAPITAL soit amené à prendre des participations minoritaires, notre équipe s'engage à porter certains sujets ESG auprès de nos participations en tant qu'actionnaire et/ou membre de comités et organes non exécutifs :

Engagement # 1 : Etre exemplaire en matière d'exercice des droits de vote

Nous nous engageons à voter (le cas échéant, par correspondance ou par le biais de pouvoirs) à l'ensemble des assemblées générales d'actionnaires de nos participations.

Engagement # 2 : Promouvoir l'actionnariat salarié

Nous nous engageons à favoriser la mise en place de plan d'actionnariat salarié (BSPCE, BSA, actions gratuites) à destination des salariés (y compris non dirigeants) des sociétés en portefeuille lors des tours de table auxquels nous participons.

Engagement # 3 : Favoriser la présence de membres indépendants au sein des organes de surveillance de nos participations

Engagement # 4 : Favoriser la mixité au sein des instances dirigeantes de nos participations

AXELEO CAPITAL

SAS au capital de 225.000 € (SIREN : 824 690 002 – RCS de LYON)

73, rue de la République – 69002 LYON

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n°GP-17000006)

Engagement # 5 : Promouvoir les participations mettant en place des actions significatives en matière ESG

Engagement # 6 : Participer à des actions de place visant à promouvoir l'entrepreneuriat au féminin

✓ **En phase de sortie**

Le suivi ESG mis en place lors de la phase de détention de la participation doit permettre à AXELEO CAPITAL de valoriser ces thématiques dans un contexte de cession des actions de l'entreprise concernée.

Les engagements ESG d'AXELEO CAPITAL envers ses investisseurs

AXELEO CAPITAL publie un rapport annuel dédié aux thématiques ESG à destination des investisseurs. La société de gestion se soumet également à tout autre due diligence et prise d'informations de la part de ses LPs dans la limite des informations à sa disposition.

De même, depuis 2020 AXELEO CAPITAL tient compte d'éléments non financiers lors de la collecte d'informations sur les objectifs d'investissement de ses souscripteurs et notamment collecte des informations sur leurs préférences en matière environnementale, sociale et de gouvernance.

Les engagements ESG d'AXELEO CAPITAL envers ses collaborateurs

AXELEO CAPITAL s'engage également en tant qu'employeur sur les thématiques ESG, convaincu que ces sujets représentent un enjeu essentiel dans la rétention des talents.

AXELEO CAPITAL a mis en place et maintient en état plusieurs initiatives de réduction de son empreinte carbone :

- Suivi de l'empreinte carbone liée aux déplacements professionnels des collaborateurs
- Mise en place d'une politique de voyages pour les déplacements professionnels favorisant le train pour les trajets de moins de 3 heures
- Mise en place du tri sélectif et du recyclage du papier au sein de ses locaux professionnels
- Sensibilisation de son personnel
- Choix de partenaires zéro papier (mutuelle, note de frais, bulletin de paye)
- Utilisation de la webconférence pour limiter les déplacements

Sur le plan social, AXELEO CAPITAL veille aussi à :

- Garantir la mixité de ses équipes, y compris l'équipe d'investissement
- Etre vigilant sur la non-discrimination à l'embauche
- Mettre en place de programmes de formation à destination du personnel
- Favoriser la flexibilité dans l'organisation du temps de travail : tous les collaborateurs ont la capacité et la possibilité de faire du télétravail autant que de besoin
- Favoriser une rémunération éthique et responsable limitant les conflits d'intérêts

AXELEO CAPITAL a mis également en place une gouvernance en place en matière ESG.